

LOTISSEMENT LA MIRAILLE **TAUTAVEL**

OPTION :

7 jours

A LA RESERVATION :

- 5 % du prix du terrain (Chèque encaissé)

A LA SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE CHEZ LE NOTAIRE :

- 95 % du prix du terrain
- 3% frais d'actes au notaire
- 5,81 % droits de mutation à l'administration fiscale
- 550 € plan individuel du lot au Géomètre
- 300 € contrôle clôture

A l'obtention du permis de construire

- Taxe d'Aménagement
- PAC